



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



GUIDE

du porteur de projet pour une aide **FEDER-FSE+**

Tome 1 :

Information sur
les fonds européens
en région

**PROGRAMME
NOUVELLE-AQUITAINE**

2021/2027



Plus d'infos sur le site

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



P3 INTRODUCTION

La politique de cohésion : de quoi parlons-nous ?

P6 LE PROGRAMME FEDER-FSE+ NOUVELLE-AQUITAINE

- P6** 1. La gestion du FEDER/FSE+ en Région : Quelle organisation ?
- P7** 2. Mon projet répond-il aux objectifs fixés par le programme ?
- P13** 3. L'éligibilité du candidat : qui peut bénéficier d'une aide ?
- P14** 4. L'éligibilité temporelle : quand mon projet doit-il se réaliser pour pouvoir bénéficier d'une aide ?
- P15** 5. L'éligibilité géographique : où doit se dérouler mon projet ?

Ce guide est destiné aux porteurs de projets qui souhaitent s'informer sur les aides européennes

au titre du Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021 > 2027.

■ La politique de cohésion : de quoi parlons-nous ?

L'Union européenne compte :
27 États membres divisés en **242 régions**.



Ces régions présentent d'importants écarts de développement. Afin de permettre aux Etats membres d'être solidaires tout en restants compétitifs dans l'économie mondiale, l'UE conduit une politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens en fonction des enjeux identifiés sur les territoires.

5 Priorités

Pour la période 2021/2027, l'Union européenne



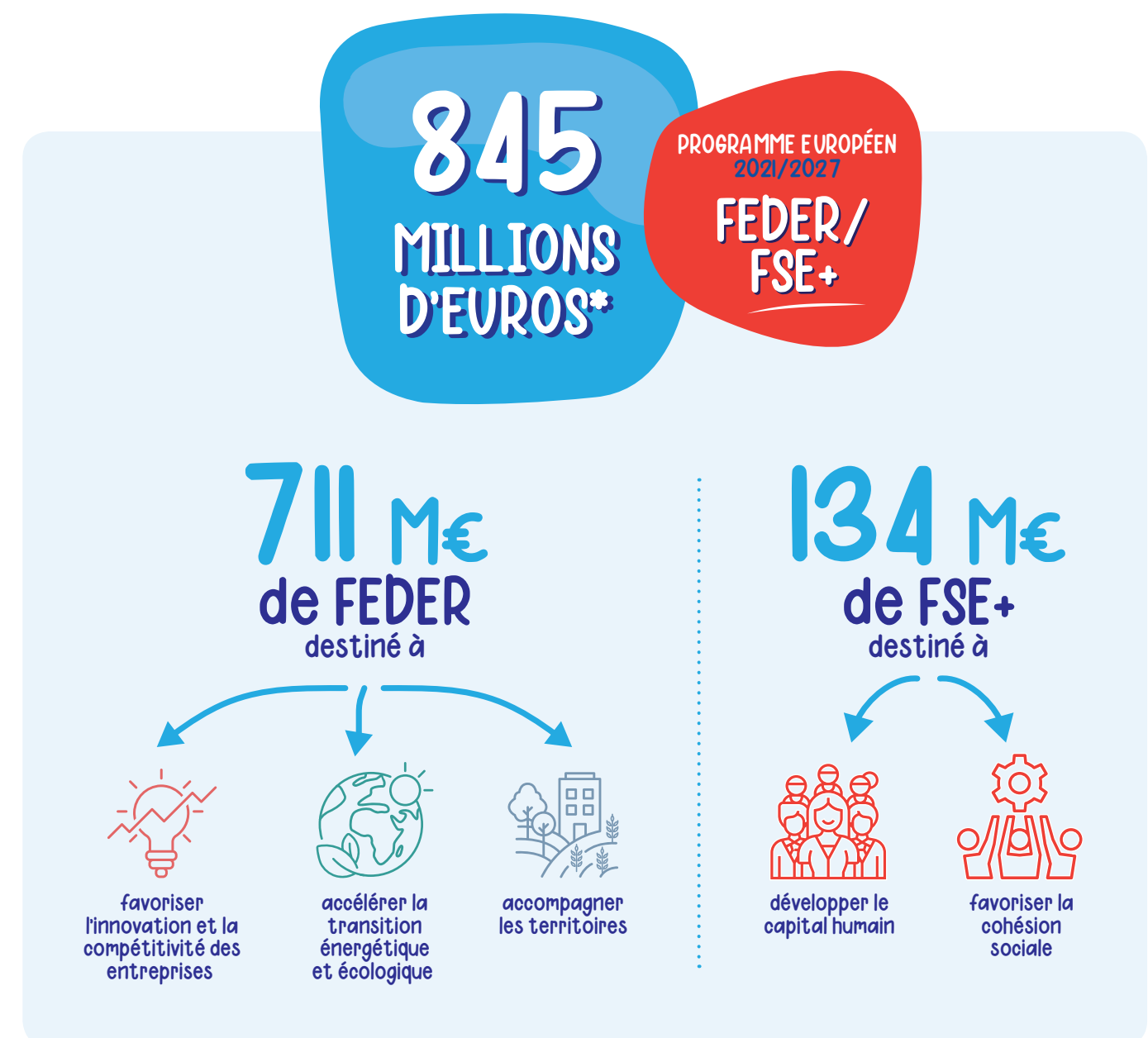
- 1 Une Europe plus intelligente (transformation innovante et intelligente de l'économie, compétitivité des PME) ;
- 2 Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone (y compris la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques) ;
- 3 Une Europe plus connectée (connectivité et technologie de l'information et de la Communication) ;
- 4 Une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- 5 Une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra le développement durables des zones urbaines, rurales et côtières et les initiatives locales.

■ Chaque Etat membre a défini avec la Commission un accord de partenariat permettant d'identifier sur son territoire, l'utilisation et la mise en œuvre du :

✓ **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, instrument de cohésion pour les initiatives locales et régionales ;

✓ **Fonds social européen plus (FSE +)** pour le développement du capital humain.

■ Pour le territoire Nouvelle-Aquitaine, la Région gère pour ces deux fonds 845 M€ (hors assistance technique) dont :



Le programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine



1. La gestion du FEDER/FSE+ en Région : quelle organisation ?

Autorité de Gestion des fonds FEDER/FSE+ pour son territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine, est chargée de la mise en œuvre du Programme FEDER-FSE+ régional. Celui-ci définit la stratégie de mobilisation des fonds européens en région pour la période 2021-2027. Construit dans le cadre d'une large concertation, il reprend les principaux enjeux à venir pour le territoire et fixe les objectifs à atteindre afin de les relever.



Afin d'assurer une mise en œuvre efficace du programme FEDER-FSE+, La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'une organisation des fonds européens autour de trois directions :

- ✓ La Direction des Fonds européens assure les tâches de suivi, d'animation et de pilotage du programme. Elle est l'interlocutrice privilégiée de la Commission et des partenaires de la Région. Elle a en charge une partie de l'instruction du Programme dans le cadre de l'axe territorial.
- ✓ La Direction « FSE et ingénierie de projets » et la sous-Direction FEDER sont vos interlocutrices privilégiées dans le suivi et la réalisation de vos opérations. Elles assurent les tâches de gestion et d'instruction des dossiers du Programme (hors axe territorial).

Quelle que soit la thématique de votre projet, nous pouvons vous accompagner. Vous trouverez vos contacts à la Région dans la notice de demande d'aide ([lien](#)).

2. Mon projet répond-il aux objectifs fixés par le programme ?

Le Programme Nouvelle-Aquitaine est décliné en **6 axes stratégiques**, eux-mêmes déclinés en **objectifs spécifiques**.

Pour être éligible, votre projet doit contribuer à l'un de ces objectifs spécifiques.

AXE 1

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER)



OBJECTIFS SPECIFIQUES

- 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.
- 1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.
- 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
- 1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

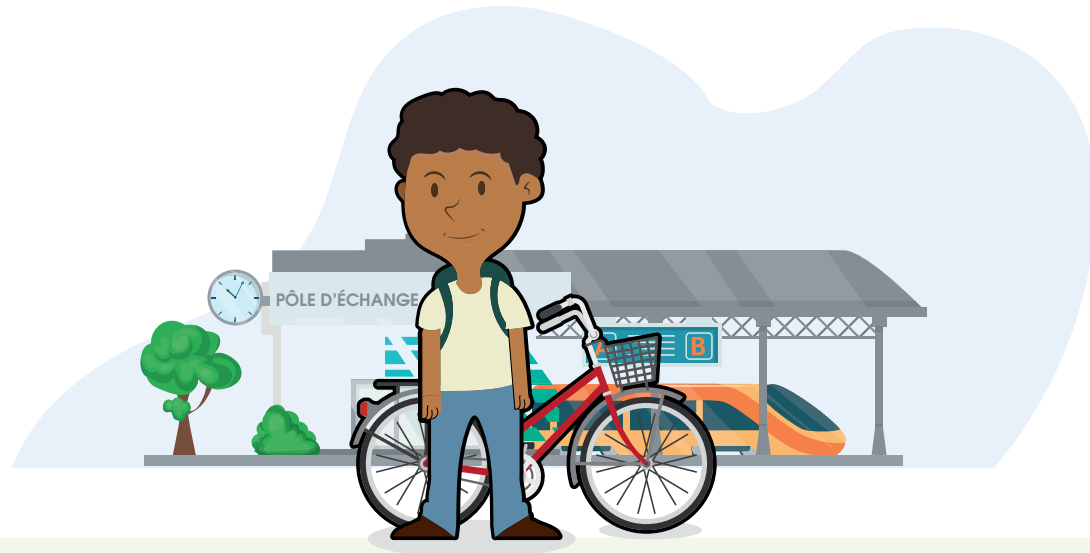
AXE 2

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)



OBJECTIFS SPECIFIQUES

- 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 2.2 Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.
- 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- 2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.
- 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
- 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution.



AXE 3

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains (FEDER)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.



AXE 5

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

5.1 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

5.2 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

AXE 4

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)



OBJECTIFS SPECIFIQUES

4.1 Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

4.5 Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

4.7 Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.



AXE 6

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques (FEDER)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1.5 Renforcer la connectivité numérique.

Le programme est consultable sur le site de la Région : www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu



Pour chaque objectif spécifique, le Programme reprend les typologies d'actions éligibles.

Votre dossier sera également examiné au regard des principes et critères de sélection attendus au titre de l'objectif spécifique visé par le projet.



De nouveaux critères

peuvent également être utilisés. Ils portent sur la valeur ajoutée du projet et notamment :

- ✓ L'effet levier de l'opération qui permet de mesurer la capacité de votre projet à contribuer à la réalisation des objectifs du Programme,
- ✓ Le caractère anticipatif des opérations sur les problématiques de mutations économiques et sociales,
- ✓ Le caractère original, innovateur et transférable de l'opération,
- ✓ Les garanties données quant à la pérennisation du projet,
- ✓ La cohérence du financement FEDER-FSE+ avec l'intervention d'autres fonds et les disponibilités financières du programme.

Des fiches actions

reprennent toutes les actions éligibles par objectif spécifique

ainsi que les critères de sélection associés. Vous pouvez les télécharger ici :

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr

4 principes horizontaux

Par ailleurs, tous les projets devront s'interroger sur les 4 principes horizontaux suivants :

- 1 Le respect des droits fondamentaux et à la conformité avec la charte des droits fondamentaux
- 2 L'égalité entre les hommes et les femmes
- 3 La prévention de toute discrimination
- 4 La promotion du développement durable.



Les lignes de partage entre l'État et la Région

Le FSE+ en France pour la programmation 2021-2027 est mis en œuvre de manière partagée par l'État et les Régions.

■ Un accord régional a été défini sur la répartition des champs d'intervention du FSE + entre :

- ✓ Le volet déconcentré en région Nouvelle-Aquitaine du Programme national FSE+ géré par les services de l'Etat. Il sera prioritairement axé autour des actions d'accompagnement vers l'emploi, de formation des actifs occupés, d'inclusion sociale et de renforcement du système éducatif ;
- ✓ Le Programme régional FEDER-FSE+ géré par la Région. Le FSE + sera mobilisé en premier lieu en faveur du renforcement des compétences des demandeurs d'emploi, de la création d'entreprise dont l'Economie Sociale et Solidaire et de l'orientation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction FSE et ingénierie de projets.





> Types de bénéficiaires



3. L'éligibilité du candidat : qui peut bénéficier d'une aide ?

Le Programme précise, pour chaque objectif spécifique, le type de bénéficiaires éligibles à l'aide. Ici sont présentés les bénéficiaires par axe, pour plus de détail, veuillez-vous référer au Programme ou aux fiches actions.

AXE 1 - FEDER

Types de bénéficiaires > Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, CHU, Universités, Centres de transfert en innovation, Structures d'accompagnement à la maturation/valorisation/incubation, Entreprises, Associations, Fondations, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, EPCI, Syndicats mixtes, Organismes consulaires, Pôles de compétitivité, Clusters, Pôles d'innovation, Centre de formation, Groupement de coopération, GIE, GIP, Bailleurs sociaux.

AXE 2 - FEDER

Types de bénéficiaires > Organismes publics (ex : collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics,...) fondations, Entreprises, Structures d'économie mixte, Bailleurs sociaux, Syndicats mixtes, Organisations (inter)professionnelles, Organismes consulaires, Universités, Laboratoires/organismes de recherche, Associations, Gestionnaires de Ports, Clusters, Organismes professionnels.

AXE 3 - FEDER

Types de bénéficiaires > Organismes publics (ex : collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, TPE/PME, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux.

AXE 4 - FSE +

Types de bénéficiaires > Organismes de formation, Centres de formations des apprentis, Universités ou Etablissements d'enseignement secondaire ou supérieur, Structures d'accompagnement à la création d'entreprise, Organismes consulaires, Collectivités publiques et leurs groupements, Associations, Coopératives, Réseaux de créateurs, Groupement d'employeurs, Entreprises de l'ESS, Etablissements publics, GIP, Acteurs de l'orientation, Consortium d'acteurs sur un territoire.

AXE 5 - FEDER

Types de bénéficiaires > Collectivités publiques et leurs groupements, Etablissements publics, GIP, Associations, Etablissements d'enseignement, Associations, PNR, Bailleurs sociaux, Porteurs privés (dont fondations), Indépendants du milieu culturel, Entreprises y compris les entreprises de l'ESS, Organismes HLM, Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques.

AXE 6 - FEDER

Types de bénéficiaires > Associations, groupement de coopération, GIE, GIP, Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes. Etablissements publics, Fondations, Universités.

Le service instructeur vous donnera toute précision utile.

N'hésitez pas à le contacter !



www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu



4. L'éligibilité temporelle : quand mon projet doit-il se réaliser pour pouvoir bénéficier d'une aide ?

Les dépenses éligibles devront être engagées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2027.

La réalisation de votre projet se fera dans un délai prévu par la convention. Pour être recevable, le projet ne devra pas être terminé au moment où vous déposez votre demande d'aide FEDER-FSE+ auprès du service instructeur.

Si, de plus, votre projet relève du secteur concurrentiel, il vous est rappelé que, pour être éligible, tout projet doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention avant le début d'exécution du projet. Tout commencement d'opération (y compris le premier acte juridique – par exemple devis signé ou bon de commande passé entre le bénéficiaire et un prestataire ou fournisseur) avant la « date de dépôt » rendrait l'ensemble du projet inéligible.

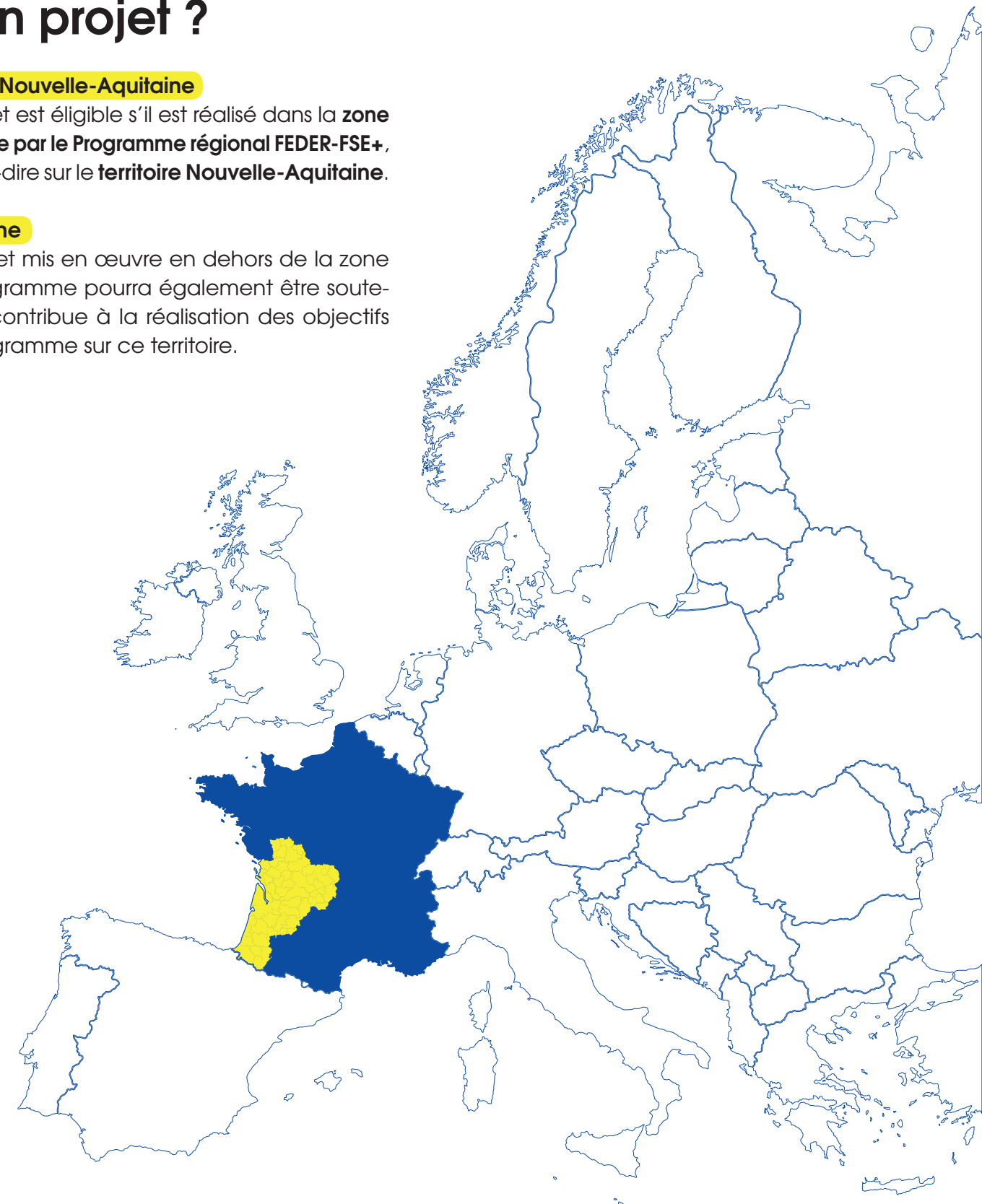
5. L'éligibilité géographique : où doit se dérouler mon projet ?

Région Nouvelle-Aquitaine

Le projet est éligible s'il est réalisé dans la **zone couverte par le Programme régional FEDER-FSE+**, c'est-à-dire sur le **territoire Nouvelle-Aquitaine**.

Hors zone

Un projet mis en œuvre en dehors de la zone du Programme pourra également être soutenu s'il contribue à la réalisation des objectifs du programme sur ce territoire.





Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



PROGRAMME NOUVELLE-AQUITAINE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- › ue.innovation@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.numerique@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.competitivite@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.innovation@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.energie.climat@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.environnement@nouvelle-aquitaine.fr
- › ue.mobilites@nouvelle-aquitaine.fr
- › FSE.CREATION@nouvelle-aquitaine.fr
- › FSE.ESS@nouvelle-aquitaine.fr
- › FSE.ORIENTATION@nouvelle-aquitaine.fr
- › FSE.FORMATION@nouvelle-aquitaine.fr



Plus d'infos sur le site



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire